

Le Triporteur

JUILLET 2019 #16



< bacs ludiques disponibles à la location pour vos manifestations

sictom
VAL DE SAÔNE

LE MOT DU PRÉSIDENT

Depuis de nombreuses années, notre territoire a œuvré et innové pour anticiper les objectifs de la politique de la transition écologique prévue pour 2025, voir 2023 (RI au porte à porte, l'ouverture des consignes de TRI, et bientôt, collecte des bio-déchets ménagers en PAV....).

Même si on constate que l'on trie deux fois moins à la ville qu'à la campagne, la politique actuelle tente d'accélérer et mobiliser de nouveaux leviers pour atteindre les objectifs fixés sur l'ensemble du territoire national et notamment celui de tendre vers 100% des plastiques recyclés :

- Mise en place de la « consigne bouteille plastique » qui remet en cause nos objectifs sur la collecte sélective et nous fragilise financièrement sur les reversements ;
- Nouveau contrat d'objectifs depuis le 1^{er} janvier, avec des soutiens financiers plafonnés et conditionnés à la réalisation sur plusieurs critères (augmentation des performances en qualité de collecte sélective et quantité en emballages légers, papiers cartons, tout en maîtrisant les coûts de collecte ;
- Instaurer un Bonus/Malus sur nos performances et renforcer la communication, indispensable pour mener des actions du geste de trier).

Malgré vos efforts considérables depuis ce début d'année, on remarque un déclin de la qualité du TRI dans les bacs jaunes. Même si ce geste paraît simple, celui de bien trier, on constate malheureusement encore trop d'erreurs (imbriqués, textiles, plastiques durs, jouets, etc....).

Sur certains contrôles en caractérisation effectués par le SYTEVOM, de 35 voire à plus de 40% de refus de tri sont à déplorer sur certaines tournées de collecte. Il est impératif que chacun d'entre nous prenne conscience de l'importance de bien cibler les déchets ménagers pour des raisons écologiques, mais surtout, économiques, venant directement impacter les reversements des éco-organismes sur nos performances et, bien entendu, se répercuter sur la facture des usagers.

Afin de mieux vous familiariser avec ces petits gestes du quotidien pour mieux classer vos déchets, nous vous proposons ce spécial « ERREURS DE TRI », et n'oublions pas que nos déchets ont des ressources, TRIER MIEUX, C'EST TRIER PLUS.

SOMMAIRE

- 2 • Brûlage des déchets verts
- 2 • Comment trier mes déchets après un barbecue ?
- 3 • Les erreurs de tri, on réagit !
- 4 • Démarche "Zéro Déchets"
- 5 • Les déchets acceptés en vrac dans votre bac de tri
- 6 • Le coin des enfants
- 7 • Visite Grand Public
- 8 • La recette anti-gaspi
- 8 • Web Usager



Éric MASOYÉ
Président du
SICTOM
du Val de Saône

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



LE SAVIEZ-VOUS ?



Le brûlage de **50 KG** de déchets verts produit autant de particules que :



13 000 KM parcourus par un véhicule diesel récent ;



14 000 KM parcourus par un véhicule essence récent ;



3 SEMAINES de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois performante...

3 JOURS de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière bois peu performante, type foyer ouvert.

(Source : selon une étude menée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes 2017)

En cas de non-respect, une contravention de **450€** peut-être appliquée.

(art 131-13 du code pénal)

DES SOLUTIONS EXISTENT



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

* article 84 du Règlement Sanitaire Départemental publié par arrêté préfectoral du 18 décembre 1987. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire du 18/11/2011.

NE BRÛLEZ PLUS VOS DÉCHETS VERTS, VALORISEZ LES !

COMMENT TRIER MES DÉCHETS APRÈS UN BARBECUE ?

JE METS DANS MON BAC DE TRI, EN VRAC, ET TOUS LES EMBALLAGES VIDÉS



Barquettes alimentaires



Emballages de chips



Bouteilles



J'EMMÈNE AU PAV À VERRE



Canette



Tube de crème solaire



Flacons de sauce



JE METS DANS MON BAC À ORDURES MÉNAGÈRES



LES ERREURS DE TRI, ON RÉAGIT !

Même si le geste de tri a été simplifié grâce à l'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques, nous constatons aujourd'hui qu'il y a beaucoup trop d'erreurs de tri. Or les erreurs de tri coûtent cher, car ces refus de tri ne peuvent pas être recyclés et doivent finalement être incinérés avec les ordures ménagères.

Si vous avez des questions sur la destination d'un déchet, vous pouvez consulter le site du SICTOM du Val de Saône www.sictomvds.com, ou nous contacter au 03.84.78.09.52 ou le déposer dans votre poubelle à ordures ménagères en cas de doute.

N'EMBOÎTEZ PAS VOS MATÉRIAUX



**NE PAS IMBRIQUER
LES DÉCHETS
RECYCLABLES**



**SÉPAREZ LES
MATÉRIAUX**



**NE PAS METTRE LES DÉCHETS
RECYCLABLES EN SAC**



DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN VRAC DANS VOTRE BAC

POUR ALLER
PLUS LOIN

Si vous souhaitez gagner de la place dans votre bac de tri, vous pouvez écraser les bouteilles dans la longueur plutôt qu'en hauteur.



Le SICTOM a lancé un appel à candidature dans son précédent Triporteur pour suivre une famille qui s'inscrit dans une démarche « zéro déchet ». Nous avons donc reçu des témoignages très intéressants de plusieurs familles. Nous vous avons sélectionnés quelques astuces :

ASTUCES DE SÉVERINE

> Bouhans-les-Lure

UTILISER DES SACS À VRAC

Et braver le regard de l'hôtesse de caisse et des autres clients. Les miens sont cousus dans des anciennes chemises ou dans des vieux draps.

Grâce à eux, j'achète mes fruits et légumes, le pain quand il n'est pas

dans du plastique/papier, des pâtes, quand j'ai trouvé le timide rayon de vrac pas du tout indiqué.

UTILISER DES BOÎTES EN VERRE POUR LA BOUCHERIE ET LA CRÈMERIE/FROMAGERIE

Ça m'a pris un peu plus de temps pour y arriver. J'ai dû un peu batailler avec la vendeuse de chez Doudou pour lui faire comprendre que OUI elle pouvait utiliser ma boîte pour y mettre du jambon et autre chose, que NON je ne porterais pas plainte parce que j'ai subi une intoxication alimentaire. De toute façon, elle est propre ma boîte. Et puis pour ne pas me facturer le poids de celle-ci, il y a une touche tare sur sa balance...



ASTUCES DE MARJOLAINÉ

> Clans

UTILISER DES LINGETTES LAVABLES

L'essuie-tout (qui représente un volume important de déchets) a également facilement été remplacé, dès le début de notre démarche, par de petites lingettes lavables et donc réutilisables fabriquées à partir de carrés microfibrés découpés. Ils ont le même usage qu'une feuille d'essuie-tout et sont mis au lavage après une utilisation unique, tout comme on jetterait sa feuille d'essuie-tout à la poubelle.

ÉVITER LES EMBALLAGES

La diminution de la production de déchets est également passée par une diminution de produits emballés provenant des supermarchés, progressivement remplacés par plus d'achat en vrac, d'achats directs aux producteurs (au marché et dans des boutiques de circuit court). Les achats de produits transformés ont considérablement diminué au profit du fait maison : pains au lait, yaourts, confitures, biscuits, crèmes dessert, pâte à tartiner, etc. Ce qui a également diminué le volume des déchets et des emballages.



LA SUITE
DANS LE
PROCHAIN
NUMÉRO DU
TRIPORTEUR

LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN VRAC DANS VOTRE BAC DE TRI



CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES & PAPIERS
(JOURNAUX, REVUES, COURRIERS, PROSPECTUS...)



EMBALLAGES TEMPORAIRES PROPRES



BOUTEILLES, FLACONS & CUBITAINERS EN PLASTIQUE



EMBALLAGES MÉTALLIQUES
(CONSERVES, CANETTES, AÉROSOLS, BOÎTES DE THÉ...)



NE LAVEZ PAS VOS DÉCHETS À L'EAU « PROPRE »
mais avec votre eau de vaisselle par exemple.

RETENEZ LES MOTS CLÉS DU TRI :

EMBALLAGES • TEMPORAIRES • VIDES • PAS IMBRIQUÉS • MATÉRIAUX SÉPARÉS • EN VRAC

LE COIN DES ENFANTS



Retrouve les
4 erreurs de tri
qui se sont
glissées dans le bac.

LA SOLUTION

Les déchets imbriqués
vont bien dans le bac de
tri mais séparément.



Les bouteilles en verre
vides vont dans le
PAV à verre.



La brosse à dents usagée
va dans le bac à ordures
ménagères.



Les déchets alimentaires
vont au composteur ou
dans les PAV à biodéchets.





En 2019, venez découvrir notre
Centre de Valorisation
des Déchets !

VISITE

GRAND PUBLIC

Venez visiter le centre de tri et l'usine d'incinération

Vous souhaitez savoir : où vont vos déchets ménagers, découvrir comment sont triés les emballages après le bac de tri et observer le process : le pré-tri mécanique et le tri manuel effectué par les valoristes ?

Venez visiter gratuitement notre
Centre de Valorisation des Déchets
à Noidans-le-Ferroux.

PROCHAINE DATE

Lundi 7 oct. 2019
17h à 19h

Inscriptions sur www.sytevom.org

Places limitées - Durée de la visite 2h.



DÉCOUVREZ TOUS LES PETITS NOUVEAUX SUR

www.sytevom.org

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT

PIZZA TARTINE AVEC DES RESTES DE PAIN

RECETTE
ANTI
GASPI

100% RECYCLAGE

Temps de préparation : 15 min
Temps de cuisson : 15 min

INGRÉDIENTS :

8 tranches de pain
500 g coulis de tomate
100 g de fromage râpé
Herbes aromatiques

GARNITURE AU CHOIX :

olives, jambon, crevettes,
anchois, steak haché cuit...

Étaler le coulis de tomate, la sauce ou la ratatouille sur les tranches de pain.

Ajouter les aromates, les épices, la garniture éventuelle.

Saupoudrer de fromage râpé.

Mettre au four 15 minutes à 180°.

Astuce

Vous pouvez déguster ces pizzas tartines accompagnées d'une salade verte.



Crédit photo : Freepik.com

WEB USAGER

Depuis juillet 2018, le SICTOM a mis en place le « **web usagers** ». Cet espace personnel vous permet de consulter à tout moment l'**évolution de votre utilisation du service de collecte des déchets** : nombre de levées de votre bac à ordures ménagères, historique de vos factures, etc.

Ainsi vous pourrez évaluer de façon précise le montant de votre future facture.

Pour créer votre compte sur le « web usagers », il vous suffit de vous rendre sur notre site internet dans la rubrique « **Mon compte** » et de suivre les instructions pour créer votre espace usager.



sictom
VAL DE SAÔNE

Pour contacter le Sictom

- > Zone artisanale - 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- > Route des Ballastières - 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : le lundi, de 9 h 30 à 14 h 30
- > Rue des Frères Lumière - ZAC Gray Sud - 70100 GRAY
Horaires d'ouverture : les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Pour tout renseignement :

tél. 03 84 78 09 52
e-mail info@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

